
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 avril 2021 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101
en visioconférence conformément à l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et
des Services sociaux en date du 2 octobre 2020**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics
Mme Stéphane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics
M. Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
M. Jean-Marc Schanzenbach, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15
Mme Daphné Claude, secrétaire-recherchiste – Greffe

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 06.

10.01

CA21 22 0086

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

20.12 : Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 12 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1219036002)

20.13 : Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 1 500 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1219036003)

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021, avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA21 22 0087

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021, à 19 h

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

Arrivée du nouveau directeur des travaux publics à l'arrondissement ;
Semaine de l'action bénévole à compter du 18 avril 2021 ;
Règles entourant les cafés-terrasses ;
Incendie aux HLM situés à l'intersection des rues Galt et Angers.

Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :

Implantation du Réseau Express Vélo ;
Déploiement de supports à vélos ;
Nettoyage de printemps.

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Réaménagement de l'intersection de la rue De Biencourt et du boulevard Monk ;
Accord de développement pour le projet Griffintown 2 ;
Nettoyage des graffitis ;
Annonces.

La conseillère Thiébaud aborde les points suivants :

Fonds pour la Politique de l'enfant et les initiatives sociales ;
Problème de l'itinérance ;
Lot 5-B sur les terrains du CN
Gaspillage alimentaire.

Le conseiller Sauvé aborde les points suivants :

Sondage de satisfaction auprès des résidents de l'arrondissement ;
Habitation ;
Pandémie de Covid-19.

10.04

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.05

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 52 le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

RC Woodmass	Horaires de la piscine Sir-George-Étienne Cartier
JohnOster	Demande de matériel au parc Gadbois
Marc Antoine Juneau	Camionnage sur Wellington
Jacinthe Ranger	Parc Angrignon

François Arteau	Parc Angrignon
Florian Bobeuf	Activités physiques
Sébastien Laliberté	Crise du logement
Kathleen Gudmundsson	Logements sociaux dans la Petite-Bourgogne et Griffintown
Simon-Alexandre Rivière	Camionnage dans Griffintown
Jerome Cote	SRRR - Zone 121

La période de questions prend fin à 20 h 32.

10.06

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure autorisant le lotissement d'un terrain présentant une profondeur de 21,25 mètres pour le lot 5 619 759 du cadastre du Québec (lot projeté 5 207 746) situé dans le secteur des anciens Ateliers du CN dans Pointe-Saint-Charles (dossier en 40.01)

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite tenue du 26 mars au 9 avril 2021.

10.07

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure afin de déroger à la marge minimale latérale droite et à l'accès à une aire de stationnement pour un bâtiment d'un logement pour l'immeuble portant le numéro 2363, rue de Rozel (lot 1 382 172 du cadastre du Québec) (dossier en 40.02)

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite tenue du 26 mars au 9 avril 2021.

10.08

Période de commentaires du public - Demande d'usage conditionnel, visant l'exploitation d'une boîte de collecte pour le bâtiment portant le numéro 420, rue Eleanor (dossier en 40.03)

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite tenue du 26 mars au 9 avril 2021.

10.09

Période de commentaires du public - Demande d'usage conditionnel visant à autoriser l'usage « H.1 - Bâtiment d'un seul logement », pour l'immeuble portant les numéros 1821-1823, rue Galt (dossier en 40.04)

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite tenue du 26 mars au 9 avril 2021.

10.10

Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de février.

10.11

CA21 22 0088

Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 18 au 24 avril 2021

Considérant que la Semaine de l'action bénévole est un moyen privilégié de promouvoir l'action bénévole auprès de la population et de saluer l'œuvre de milliers de personnes engagées auprès de leur collectivité;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest veut souligner l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur implication, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité;

Considérant que le Sud-Ouest soulignera, dans une formule adaptée, l'importante contribution de centaines de personnes qui donnent généreusement de leur temps aux organismes partenaires pour soutenir les sports, les loisirs, la culture, le développement social, le développement urbain et l'amélioration de l'environnement;

Considérant que dans le contexte de la pandémie de COVID-19, encore plus de citoyens font preuve d'altruisme en donnant généreusement de leur temps à des organismes communautaires offrant des services de première ligne à la population;

Considérant que dans le contexte de la pandémie de COVID-19, de nombreux employés de la Ville de Montréal font preuve de solidarité en prêtant main-forte aux organismes communautaires venant en aide aux personnes vulnérables de notre communauté;

Le maire proclame que la semaine du 18 au 24 avril 2021 soit la Semaine de l'action bénévole sous le thème la valeur de chacun, la force du nombre, en référence aux impressionnants actes de bonté accomplis au cours de la dernière année par des millions de personnes, ainsi que la magie qui opère lorsque nous travaillons tous ensemble dans un but commun.

10.12

CA21 22 0089

Exercer l'option de renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 191 445,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Contant inc. pour la location de deux tracteurs-chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2021-2022, majorant le montant total du contrat de 377 232,98 \$ à 568 678,72 \$, taxes incluses (appel d'offres public 19-17793) (dossier 1190663002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'exercer l'option de renouvellement d'un an, pour la location de deux tracteurs chargeurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2021-2022 des secteurs T-81 et T-82 de Ville-Émard-Côte-Saint-Paul, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Contant inc. (appel d'offres public 19-17793) ;

D'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 191 445,74 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 377 232,98 \$ à 568 678,72 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1190663002

CA21 22 0090

Affecter une somme du Fonds réservé pour fins de stationnements de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de financer l'acquisition de 95 supports à vélo pour les parcs et les rues commerciales et accorder un contrat à G.G. inox inc. au montant de 24 363,20 \$, incluant les taxes, à cet effet (dossier 1210663001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'affecter une somme de 22 246,85 \$, net de ristournes de taxes, du Fonds de stationnements de l'arrondissement pour l'acquisition de 95 supports à vélo ;

D'octroyer un contrat à G.G. inox inc. au montant de 24 363,20 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de 95 supports à vélo ;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1210663001

Il est proposé par la conseillère Thiébaud, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.03 à 20.04 de l'ordre du jour.

CA21 22 0091

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 85 088 \$, pour l'année 2021 à huit organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1215111001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 85 088 \$ aux organismes ci-après désignés :

Organismes	Projets	Durée projet	Montant accordé
Coalition de la Petite-Bourgogne/ Quartier en santé	De nos enfants, de nos familles... Nous nous occupons!	15 avril 2021 – 31 décembre 2021	25 088 \$
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de pointe Saint-Charles	Intervenant.e.s de milieu pour les familles	13 avril 2021- 31 décembre 2021	20 000 \$
Centre récréatif Culturel et sportif st-Zotique (CRCS)	Du soccer plein l'été	14 juin 2021 – 27 août 2021	5 820 \$
Famijeunes	Les BBQ d'été	21 juin 2021 – 22 août 2021	7 000 \$
Famijeunes	Démarche passage à l'école	8 mars 2021 – 31 juillet 2021	3 180 \$
Loisirs Saint-Henri	Échec en plein air	15 mai 2021 – 12 septembre 2021	4 000 \$
Alternative communautaire et d'intervention de milieu (ACHIM)	J'apprends avec des pros	1er juin 2021 - 31 août 2021	3 200 \$
Centre d'aide à la réussite et au développement CARD	Intervenante famille mobile	1er avril 2021 - 31 décembre 2021	11 800 \$
Station Familles	Ensemble pour ma réussite	1er avril 2021 – 31 décembre 2021	5 000 \$

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1215111001

CA21 22 0092

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 245 990 \$ à 21 organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1205111017)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 259 640 \$ aux organismes ci-après désignés;

Organismes	Projets	Durée projet	Montant accordé
Amitié Soleil inc	Accompagnement scolaire parents/enfants	1 ^{er} avril 2021 - 31 mars 2022	6 848 \$
YMCA du Québec	Inclusion sociale à travers l'agriculture urbaine dans Petite-Bourgogne	5 avril 2021 – 30 octobre 2021	7 338 \$
Centre d'aide à la réussite et au développement CARD	JeunActions	1 ^{er} avril 2021 – 31 mars 2022	21 000 \$
Maison d'entraide St-Paul et Émard	Production de repas pour les personnes âgées et à mobilité réduite de Ville-Émard et Côte-St-Paul (Contexte COVID-19)	1 ^{er} avril 2021 – 1 ^{er} mars 2022	23 400 \$
Maison Répît-Oasis inc	Apprentissage à la vie autonome	1er mai 2021 – 1er juillet 2021	20 000 \$
Provert Sud-Ouest	L'agriculture à votre portée	5 avril 2021 – 28 novembre 2021	13 000 \$
Station Famille	De fil en aiguille	1 ^{er} avril 2021 31 mars 2022	6 600 \$
Action Santé de Pointe St-Charles	Repas collectif et soutien social	1 ^{er} avril 2021 - 31 mars 2022	7 000 \$
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles	Arobase-lab (@lab)	6 septembre 2021 – 31 mars 2022	8 062 \$
Centre africain de développement et d'entraide inc	Brisons l'isolement de nos aînés	5 avril 2021 28 février 2022	2 895 \$
Club populaire des consommateurs de la Pointe-St-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-Saint-Charles	1 ^{er} avril 2021 - 31 mars 2022	10 000 \$
Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	1 ^{er} juillet 2021 - 31 mars 2022	7 229 \$
Madame prend congé de Pointe-St-Charles	Les friperies de Madame Prend Congé, une seconde vie pour toutes	1 ^{er} avril 2021 - 31 mars 2022	10 000 \$
La Maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc.	Expression de soi par les arts	1 ^{er} avril 2021 - 31 mars 2022	4 500 \$
Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	1 ^{er} avril 2021 - 31 mars 2022	2 500 \$
Partageons l'espoir (Québec)	Dîners communautaires	1 ^{er} avril 2021 - 31 mars 2022	8 000 \$
Centre communautaire des femmes actives	Le système D* des aînées (*Le système débrouille)	1 ^{er} avril 2021 - 31 mars 2022	11 906 \$
Famijeunes	Les parents engagés	1 ^{er} avril 2021 - 31 mars 2022	7 602 \$
Maison des jeunes La Galerie inc	Halte numérique de la maison des jeunes La Galerie	5 avril 2021 – 31 mars 2022	27 574 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	St-Henri, un quartier nourricier	5 avril 2021 – 1 ^{er} novembre 2021	9 033 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Pacte au parc	19 juin 2021 – 27 août 2021	20 029 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon (fiduciaire)	Projet d'inclusion volet « Super Accompagnateurs »	21 juin 2021 – 20 août 2021	13 650 \$
Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc	Espace techno (CRCS)	1 ^{er} avril 2021 - 31 mars 2022	7 500 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Les jardins suspendus	1er avril 2021 - 20 décembre 2021	3 974 \$

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1205111017

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.05 à 20.08 de l'ordre du jour.

CA21 22 0093

Approuver les modifications à la convention conclue avec Loisirs Saint-Henri, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020, afin de prolonger la durée du projet (dossier 1205111001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la modification à la convention conclue entre la Ville de Montréal et l'organisme Loisirs St-Henri afin de prolonger la durée des projets, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1205111001

CA21 22 0094

Approuver les modifications aux conventions conclues avec plusieurs organismes, dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021), afin de prolonger la durée des projets (dossier 1205111013)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver les modifications aux conventions conclues entre la Ville de Montréal et les organismes ci-dessous afin de prolonger la durée des projets, dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) :

- Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique (CRCS) inc.;
- Centre Sportif de la Petite Bourgogne;
- Loisir & Culture Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1205111013

CA21 22 0095

Approuver un projet d'entente en vertu de laquelle la Ville de Montréal permet à l'organisme sans but lucratif Centre de loisirs Monseigneur Pigeon d'occuper, sous certaines conditions et modalités, une partie du terrain située au 5550, rue Angers, aux fins de l'aménagement d'un abri de jardin et d'un équipement de jeu (dossier 1205111015)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver un projet d'entente avec le Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon pour l'installation d'un abri de jardin et d'un équipement de jeu dans la cour du bâtiment du même nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1205111015

CA21 22 0096

Approuver la reconduction du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de la petite enfance Patapouf inc. des locaux situés au chalet du parc Vinet pour une période de cinq ans à compter du 1er avril 2021, moyennant un loyer annuel de 70 378,79 \$ pour 2021 et indexé de 1% pour chaque année subséquente (dossier 1218763001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconduction du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de la petite enfance Patapouf inc. des locaux situés au chalet du parc Vinet pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2021, moyennant un loyer annuel de 70 378,79 \$ pour 2021 et indexé de 1% pour chaque année subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1218763001

CA21 22 0097

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour la réalisation des travaux de voirie et d'aménagement de la rue Biencourt, entre le boulevard Monk et la rue Briand, au montant de 1 338 725,35 \$, incluant les taxes / Autoriser une dépense totale de 1 736 772,75\$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212062 - 4 soumissionnaires conformes (dossier 1215973002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totale de 1 736 772,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de voirie et d'aménagement de la rue De Biencourt, entre le boulevard Monk et la rue Briand;

D'accorder à Les Excavations Super inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 1 338 725,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212062;

D'autoriser une dépense de 133 872,54 \$ à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 264 174,86 \$ à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera par l'arrondissement et par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1215973002

CA21 22 0098

Approuver le projet de premier addenda modifiant l'accord intervenu entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - Phase I (CG10 0151) (dossier 1214334002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver le projet d'addenda modifiant l'accord intervenu entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - Phase I (CG10 0151), et ce, conditionnellement à l'approbation dudit projet d'addenda par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1214334002

Il est proposé par la conseillère Thiébaud, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.11 à 20.13 de l'ordre du jour.

CA21 22 0099

Octroyer une contribution financière d'une somme de 180 000 \$ pour l'année 2021 à Pro-Vert Sud-Ouest pour les activités d'interventions durables en matière de graffitis / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1214973001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 180 000 \$, à l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest, pour les activités d'interventions durables en matière de graffitis;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1214973001

CA21 22 0100

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 12 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1219036002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 12 000 \$, à divers organismes œuvrant au sein l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Centre de Services scolaire de Montréal (École Cœur-Immaculé-de-Marie)	Enveloppe persévérance scolaire 2021	500 \$
Fondation du Cégep André Laurendeau	Soutien à la campagne de lancement de la Fondation	500 \$
Groupe Paradoxe	Achat de billets pour l'événement : Levée de fonds virtuelle relatif au 11 février 2021	1000 \$
Maison Benoît Labre	Aide d'urgence en raison de la COVID-19	10 000 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1219036002

CA21 22 0101

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 1 500 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1219036003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 1 500 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Fondation du Cégep André Laurendeau	Soirée virtuelle du Mérite Scolaire du 19 mai 2021	500 \$
École Victor Rousselot	Enveloppe persévérance scolaire 2021	500 \$
École St-Zotique	Enveloppe persévérance scolaire 2021	500 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1219036003

CA21 22 0102**Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2021 (dossier 1217279004)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 28 février 2021, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1217279004

CA21 22 0103**Mandater la division du bureau des projets de l'arrondissement pour soumettre la demande de subvention du « Programme Aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes » pour les projets de réfection des piscines Saint-Charles et Ignace-Bourget ainsi que de la pataugeoire Ignace-Bourget (dossier 1218108001)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De mandater la division du Bureau de projets pour soumettre la demande de subvention du « Programme Aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes » pour les projets de réfection des piscines Saint-Charles et Ignace-Bourget ainsi que de la pataugeoire Ignace-Bourget;

D'autoriser la cheffe de division du Bureau de projets à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1218108001

CA21 22 0104

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge en 2021 la mise en place de voies cyclables dans le cadre du Réseau express vélo (REV) sur les rues Saint-Antoine, entre les rues Vinet et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy, (dossier 1200890002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge en 2021 la mise en place de voies cyclables dans le cadre du Réseau express vélo (REV) sur les rues Saint-Antoine, entre les rues Vinet et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.03 1200890002

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.04 de l'ordre du jour.

CA21 22 0105

Accorder une dérogation mineure visant à autoriser le lotissement d'un terrain présentant une profondeur de 21,25 mètres pour le lot 5 619 759 du cadastre du Québec (lot projeté 5 207 746) situé dans le secteur des anciens Ateliers du CN dans Pointe-Saint-Charles (dossier 1218677005)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 décembre 2020;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure de 0,75 mètre relativement à la profondeur minimum d'un lot, dans le cadre d'une opération cadastrale, pour l'immeuble portant le numéro 1830, rue Le Ber (lot 5 619 759 du cadastre du Québec), afin de permettre le lotissement du lot projeté 5 207 746 présentant une profondeur de 21,25 mètres, au lieu de 22 mètres, et ce malgré l'article 16 du Règlement de lotissement (RCA10 22015).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.01 1218677005

CA21 22 0106

Accorder une dérogation mineure afin de déroger à la marge minimale latérale droite et à l'accès à une aire de stationnement pour un bâtiment d'un logement pour l'immeuble portant le numéro 2363, rue de Rozel (lot 1 382 172 du cadastre du Québec) (dossier 1218678008)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 29 mars 2021;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder deux dérogations mineures visant à permettre, pour l'immeuble portant le numéro 2363, rue de Rozel (lot 1 382 172 du cadastre du Québec), une marge latérale droite variant de 0 m à 0,43 m et un accès à une aire de stationnement accessible par une voie publique pour un bâtiment de un logement, et ce malgré les articles 81 et 589.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1218678008

CA21 22 0107

Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'exploitation d'une boîte de collecte pour le bâtiment portant le numéro 420, rue Eleanor (dossier 1214334003)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2021;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'exploitation d'une boîte de collecte, pour le bâtiment portant le numéro 420, rue Eleanor, et ce, malgré l'article 357 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), aux conditions suivantes :

- que l'arrêt du véhicule au conteneur, lors de l'opération de collecte des dons, n'obstrue pas la voie publique;
- que l'espace autour de la boîte de collecte soit maintenu propre et libre de tout dépôt qui pourrait encombrer le trottoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1214334003

CA21 22 0108

Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage « H.1 - Bâtiment d'un seul logement », pour l'immeuble portant les numéros 1821-1823, rue Galt

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2021;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage « H.1 – Bâtiment d'un seul logement », pour le bâtiment portant le numéro 1821-1823, rue Galt, et ce, malgré l'article 137 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1218678004

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.06 de l'ordre du jour.

CA21 22 0109

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution modifiant les résolutions CA12 220308 et CA15 220178 autorisant la construction d'un projet résidentiel sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor, ainsi que sur les lots adjacents 1 853 433 et 1 853 438, afin de permettre un local commercial d'une superficie plus grande pour l'usage « article de sport et de loisirs au 291, rue de la Montagne (dossier 1214334004)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2021;

Considérant que l'implantation d'un commerce de vélo s'inscrit dans les objectifs du PPU Griffintown pour favoriser les transports actifs;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003);

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution modifiant les résolutions CA12 220308 et CA15 220178, autorisant la construction d'un projet résidentiel sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor, ainsi que sur les lots adjacents 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec et portant le numéro 291, rue de la Montagne, et autorisant :

- une superficie de plancher maximale de 400 m² pour un établissement occupé par l'usage « article de sport et de loisirs »;

à la condition suivante :

- la signature entre la Ville de Montréal et le(s) propriétaire(s) du site d'une servitude garantissant un passage public qui permettra de relier la rue de la Montagne à la rue Eleanor dans l'axe est - ouest du site et de permettre l'accessibilité à la partie du site qui est aménagée en square semi-public, adjacent à la rue Eleanor, avant l'émission du permis de transformation pour l'aménagement du local.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'arrêté 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 5 février 2021, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1214334004

CA21 22 0110

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant un site de triage, de caractérisation et de prétraitement de sols faiblement contaminés dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles sur les lots 1 382 608, 1 382 623 et 2 400 869 du cadastre du Québec (dossier 1218677001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution visant l'exploitation d'un site de triage, de caractérisation et de prétraitement de sols faiblement contaminés dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles sur les lots 1 382 608, 1 382 623 et 2 400 869 du cadastre du Québec et autorisant :

- l'usage E.7(1) « équipements de transport et de communication et infrastructures »;
- un taux d'implantation minimal et une densité minimale à 0 pour l'usage E.7(1);
- l'aménagement en gravier d'une aire de stationnement extérieure temporaire de 20 unités ainsi que de ses voies d'accès et des voies d'accès aux aires de chargement;
- l'absence de couverture végétale et d'arbres dans l'espace de dégagement prévu autour de l'aire de stationnement;
- l'absence de séparation physique entre l'aire de dégagement et l'aire de stationnement;

aux conditions suivantes :

- l'installation doit être démantelée dans un délai maximal de 3 ans suivant l'adoption du projet particulier;
- les structures semi-permanentes doivent être localisées en fond de lot;
- un écran végétal doit être implanté afin de limiter l'impact visuel du projet et sa visibilité depuis la rue Carrie-Derick.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1218677001

Il est proposé par la conseillère Thiébaud, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.10 de l'ordre du jour.

CA21 22 0111

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant le bruit lors de la mise en fonction d'une génératrice sur la rue Eleanor, entre les rues Notre-Dame et William (dossier 1212932001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant le bruit lors de la mise en fonction de la génératrice sur la rue Eleanor à l'extérieur des plages autorisées, attendu qu'une opération de communication doit être effectuée en amont, par l'ETS, lorsque les travaux sont prévus en dehors des heures normales prévues par ledit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1212932001

CA21 22 0112

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant le bruit lors de travaux de bétonnage à la station de métro Angrignon (dossier 1218359001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant le bruit lors des travaux de bétonnage requis en vue des travaux d'ajouts de cages d'ascenseurs à la station de métro Angrignon, à l'extérieur des plages autorisées, attendu qu'une opération de communication doit être effectuée en amont, par la STM, lorsque les travaux sont prévus en dehors des heures normales prévues par ledit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1218359001

CA21 22 0113

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, établissant de nouvelles assignations des voies sur les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques, dans le cadre du REV (dossier 1217365001)

Attendu l'implantation du REV sur les rues Saint-Antoine Ouest, entre les rues Vinet et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy;

Attendu qu'en vertu du paragraphe 3 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, l'arrondissement peut, par ordonnance, déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance afin :

- De modifier les assignations des voies de circulation, sur la rue Saint-Antoine, entre les rues Vinet et Guy, tel que présenté au dessin 191-08276-00_00_MA-SE_02_F01 en pièce jointe;
- De modifier les assignations des voies de circulation, sur la rue Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy, tel que présenté au dessin 191-08276-00_00_MA-SE_02_F02 en pièce jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1217365001

CA21 22 0114

Édicter une ordonnance afin de modifier, pour la saison 2021, les normes techniques s'appliquant aux cafés-terrasses et aux placotoirs décrites aux annexes du Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) (dossier 1217365003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance afin de modifier, pour la saison 2021, les normes techniques s'appliquant aux cafés-terrasses et aux placotoirs décrites aux annexes du Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1217365003

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

CA21 22 0115

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6844, rue Mazarin (dossier 1214824002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Yannick Pelletier, technologue, déposés et estampillés en date du 10 mars 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 6844, rue Mazarin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1214824002

CA21 22 0116

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour les immeubles portant les numéros 5369 et 5381, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1214824007)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Patrick Blanchette, architecte, déposés et estampillés en date du 25 février 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation des bâtiments situés aux 5369 et 5381, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1214824007

CA21 22 0117

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2232, rue Pitt (dossier 1214824008)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Jean-Robert Thibodeau, architecte, déposés et estampillés en date du 25 février 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation de l'immeuble situé au 2232, rue Pitt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1214824008

CA21 22 0118

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 6348, rue Hurteau (dossier 1214824009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Jean-Benoit Bourdeau, architecte, déposés et estampillés en date du 28 janvier 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 6348, rue Hurteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1214824009

CA21 22 0119

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 2012, rue Dubois (dossier 1214824010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Petru Drebot, technologue, déposés et estampillés en date du 24 mars 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 2012, rue Dubois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1214824010

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

CA21 22 0120

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6959, rue Beaulieu (dossier 1214824011)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Patrick Léo Dupont, technologue, déposés et estampillés en date du 18 mars 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 6959, rue Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1214824011

CA21 22 0121

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1130, rue William (Pavillon F de l'ÉTS) (dossier 1218504004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par MSDL architectes, déposés et estampillés en date du 18 mars 2021 ainsi que le document complémentaire, déposé et estampillé en date du 18 mars 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction situé au 1130, rue William.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1218504004

CA21 22 0122

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 4839, rue Cazalais (dossier 1218504005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Jean-Pierre Lagacé, architecte, déposés et estampillés en date du 9 mars 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 4839, rue Cazalais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1218504005

CA21 22 0123

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 901, rue Lenoir (Immeuble RCA) (dossier 1218504007)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par GKC architectes, déposés et estampillés en date du 22 mars 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation situé au 901, rue Lenoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1218504007

CA21 22 0124

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 744, avenue Marin (dossier 1218504008)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Adhoc architectes, déposés et estampillés en date du 11 mars 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 744, avenue Marin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.20 1218504008

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.21 à 40.24 de l'ordre du jour.

CA21 22 0125

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour les immeubles portant les numéros 1820, 1830, 1840, 1850, 1860, 1870, rue Mullins (dossier 1218504009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Georges Fallah, architecte, déposés et estampillés en date du 1^{er} mars 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant les demandes de permis de transformation pour les immeubles situés au 1820,1830,1840,1850, 1860 et 1870, rue Mullins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.21 1218504009

CA21 22 0126

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 2421, rue Springland (dossier 1214824006)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Maurice Martel, architecte, déposés et estampillés en date du 24 mars 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 2421, rue Springland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.22 1214824006

CA21 22 0127

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 2120, rue Holy Cross (dossier 1218504001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par CARTA architecte, déposés et estampillés en date du 18 mars 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 2120, rue Holy Cross.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.23 1218504001

CA21 22 0128

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 2363, rue de Rozel (dossier 1218504010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Oberfeld Dimitrov Architecture Design, déposés et estampillés en date du 9 avril 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 2363, rue de Rozel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.24 1218504010

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Les conseillers Sauvé, Thiébaud, Sigouin et Vaillancourt soulignent le départ à la retraite de Claude Dubois et le remercient pour tout le travail accompli à la Direction des travaux publics de l'arrondissement.

70.01

À 21 h 06, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mai 2021.

Initiales Sylvie Parent